

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 20 mai 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 mai 2014, à 20 h 30, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Etaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS, Adjoint. M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE, Mme Blandine MIAS, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER, Mme Dorothée FERCOQ.

Excusés : M. Jean-Claude BOULAY, pouvoir à M. Christian MIGNARD.

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 10

Exprimés : 11

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire donne lecture, des délibérations prises le 8 avril 2014.

I – APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8/04/2014

Le compte rendu de la séance du 8 avril dernier est approuvé par le Conseil Municipal.

II – ELECTIONS EUROPEENNES – GARDE DU BUREAU DE VOTE DU 25 MAI

M. le Maire demande aux élus de se répartir la garde du bureau de vote, entre les différents horaires :

- 8 h 00 à 11 h 00 : M. Y. SEBILLOTTE (Président), M. J. DURET, M. BRODIER,
- 11 h 00 à 14 h 00 : M. C. MIGNARD (Président), Mme MIAS, Mme FERCOQ,
- 14 h 00 à 18 h 00 : M. B. HANSON (Président), M. GALLOIS, Mme FEVRIER, M. BOULAY, Mme KOMAI.

III – PERSONNEL COMMUNAL – TEMPS PARTIEL ET MISE A DISPOSITION DE SALMAISE

M. le Maire expose à l'Assemblée que Mme DEGUIN, recrutée sur un temps plein (35 h / semaine) demande un temps partiel de 17 h 30 et que la Commune de Salmaise a demandé la mise à disposition de notre secrétaire (8 h / semaine : une convention fixera le montant que Salmaise devra nous rembourser).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce temps partiel pour Grignon (17 h 30) et la mise à disposition pour Salmaise (8 h 00), soit un total de 25 h 30 par semaine.

IV - LUNDI 14 JUILLET - ORGANISATION

M. le Maire propose de reconduire le programme 2013. Ce dernier est accepté par le Conseil Municipal :

- 11 h 30 ou 12 h 00 : dépôt de gerbe aux Granges et remise de médailles
- verre de l'amitié (jardin) et repas (ouvert aux extérieurs) puis kermesse,
- feu d'artifice et buvette... le soir.

V –QUESTIONS DIVERSES

1) Déclassement d'une partie de l'impasse du Château et approbation des conclusions de l'enquête publique.

Le Maire rappelle que la Commune a été sollicitée par des riverains de cette impasse souhaitant en acquérir une partie qui jouxte leur propriété. Elle a donc décidé d'initier une procédure de déclassement et cession de la partie du chemin concernée.

Une enquête publique a été initiée par délibération du 21 janvier 2014 et arrêté municipal en date du 23 janvier 2014. Cette enquête (du 10/02/2014 au 25/02/2014) est désormais close et M. Jean-Pierre BALLOUX, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable à ce projet, recommandant au surplus de faire déterminer par un géomètre expert la partie de l'impasse située au droit de la propriété HANSON-BESANCON. Le Cabinet FLEUROT – MOREL – VIARD de VENAREY-LES LAUMES, géomètres experts, a complété son document par la mention de la surface de la parcelle au droit de la propriété HANSON-BESANCON, soit 85 ca (85 m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie de l'impasse du Château,

AUTORISE le déclassement de l'impasse du Château située au droit des parcelles 126, 127 et 227.

2) Aliénation et cession d'une partie de l'impasse du château

Suite à la procédure de déclassement de cette partie de l'impasse du Château, adoptée ci-dessus.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

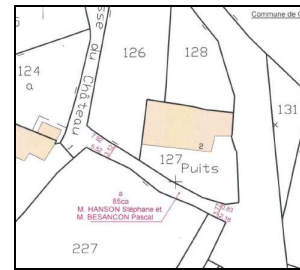
- d'estimer la valeur de la parcelle cédée (85 m² - 85 ca),
- d'autoriser l'aliénation et la cession de la partie de l'impasse du Château susvisée.

M. le Maire ne prend pas part au vote (son fils étant l'un des acquéreurs de la parcelle). Il quitte l'Assemblée et laisse la présidence à M. Christian MIGNARD – 1^{er} Adjoint au Maire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ESTIMÉE à 1 euro le mètre carré (1 € / m²). La valeur de la parcelle cédée à MM. S. HANSON et P. BESANCON est donc de 85 €.

AUTORISE l'aliénation de la partie de l'impasse du Château située au droit des parcelles 126, 127 et 227 selon le plan ci-contre et sa cession au profit de MM. Stéphane HANSON et Pascal BESANCON, moyennant le paiement du prix fixé de 85 € (quatre-vingt-cinq euros).



DONNE POUVOIR à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais notariaux et administratifs liés à cette cession de terrain et lui donne mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire.

3) SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉSIGNE** deux délégués titulaires : M. Bernard HANSON et M. Christian MIGNARD.

4) Fixation taux maximum de l'indemnité de conseils allouée au receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer à Mme Christine SAVARD, Receveur à compter du 29 mars 2014 le taux maximum de l'indemnité de Conseil et **DÉCIDE** également de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

5) Vente tracteur tondeuse.

Le tracteur ISEKI n'est plus adapté aux besoins de la Commune. Le GAEC de La Bossière à BUSSY-LE-GRAND, est intéressé par cette acquisition. M. le Maire informe le Conseil qu'un certificat de vente (3 000 €), a été établi le 5 mai 2014 au GAEC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de céder ce tracteur au GAEC moyennant le prix de 3 000 euros (trois mille euros).

6) Prolongation du bail de location de la carrière à la Société ROSA avec demande de réfection totale de la chaussée entre la carrière et l'étang communal (VC n°4).

M. le Maire expose à l'Assemblée d'une demande de prolongation de deux années du bail de location de la carrière de Grignon formulée par la Société ROSA, bail qui devait s'achever fin 11/2014, exploitant de la carrière depuis 01/1988.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable pour cette prolongation sous conditions à savoir : vu que la route entre l'entrée de la carrière et l'étang communal a été de nouveau endommagée, suite aux passages répétés de camions de fort tonnage (40 tonnes) de la Société ROSA et de ses clients, et ce, malgré l'entretien partiel de la voirie effectué par cette même société tous les ans et notamment fin 2013.

M. le Maire rappelle que la convention signée avec la Société ROSA stipule à l'article 8 : « Cependant, la Société ROSA Paul et fils s'engage à entretenir le chemin de desserte de cette carrière (VC N°4 de BENOISEY à GRIGNON, jusqu'à la Mar e de GRIGNON). En cas de non respect de cette clause, une mise en demeure sera faite par lettre recommandée au locataire et en cas de carence, passé un délai de 45 jours, ces travaux seront ordonnés par la Commune, et à la charge de la Société ROSA Paul et Fils ».

AUTORISE M. le Maire à demander à la société ROSA de procéder, à ses frais :

- à l'entretien régulier et annuel de la route entre la carrière et l'étang communal,
- à la réfection totale **par bi-couche** de cette même voie.

DIT que ces travaux de réfection totale bi-couche seront engagés dès que l'exploitation du gisement sera arrivée à son terme, à savoir fin 2016.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération selon les conditions imposées.

7) Transports scolaires.

La réunion annuelle a eu lieu et il y aura toujours trois arrêts de bus pour les écoliers.

8) Point sur les diverses réunions.

- SIRTAVA : cotisation de 3,50 € / habitant au lieu de 5 €,
- SIAEPA : vidange du lac de Pont pendant 2 ans pour refaire les vannes ; une usine a été construite pour pallier au manque d'eau à Chamessin mais le prix de l'eau n'augmentera pas.

9) Point sur les travaux.

- aire de jeux : M. GALLOIS est chargé de surveiller les jeux et de signaler les réparations à effectuer,
- murs de la rue Franche : ils commencent début juin (coût 150 000 €),
- Eglise : le dégât des eaux au dessus de la nef a été pris en charge par l'assurance (7 000 €), reste 300 € de franchise,

10) Vols.

- vol supposé d'une table d'extérieur pendant la nuit, après le vide-grenier,
- des arbustes de la haie vers l'étang communal ont été volés le samedi 17 mai entre 8 h 30 et 17 h 00,
- 6 charmilles ont été enlevées au cimetière.

La Gendarmerie a été prévenue par M. le Maire de ces vols récents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Rapporteur :
Mme Blandine MIAS